



Label Culture Libre

Charte d'engagement



Charte d'engagement pour l'accessibilité, l'ouverture et la diffusion de contenus libres par les institutions culturelles

Cette charte d'engagement concerne les collectivités territoriales, établissements culturels (musées, archives, bibliothèques) et universités se reconnaissant dans les valeurs qui portent l'accès universel et le libre partage des savoirs.

Elle donne accès à la possibilité de dépôt d'un dossier de candidature pour le Label Culture Libre.

Ce label sera décerné aux établissements culturels eux-mêmes, et aux collectivités de tutelle dans le cas d'établissements ne bénéficiant pas de forme juridique.

Pour certains établissements, ces engagements constituent un prolongement naturel de leurs missions (activités fondamentales de documentation et de diffusion), pour d'autres un engagement qui replace les usagers au centre des missions professionnelles.

Pour l'ensemble des adhérents, l'ouverture et la diffusion de sources, données et contenus représente une opportunité de rejoindre et s'identifier auprès de nouveaux publics représentatifs des nouveaux usages numériques.

Les biens communs sont ainsi au centre de cette démarche commune et collective qui vise à améliorer l'accessibilité, l'ouverture et la diffusion des richesses patrimoniales.

Des contenus libres et accessibles au plus grand nombre

Cette démarche implique non seulement l'acte d'ouverture par les établissements culturels mais engage également un effort de diffusion et de partage via l'utilisation de plateformes et services numériques propres ou existants (collections et bibliothèques numériques, projets Wikimedia etc.). Les sources, données et contenus sont diffusés librement et gratuitement via des licences libres dont les conditions d'utilisation sont compatibles avec les projets Wikimedia.

Cette compatibilité implique donc la libre utilisation et modification de l'œuvre à n'importe quelle fin, y compris commerciale.

Il s'agit idéalement des licences Creative Commons pour leur reconnaissance et usage international dont la plus restrictive ici sera la licence CC BY-SA qui implique de mentionner l'auteur et de rendre disponible les adaptations sous la même licence ou une licence compatible.



Label Culture Libre

Charte d'engagement



Le public au centre des préoccupations

Cette démarche vise également à garder ou replacer les publics et usagers au centre des missions des agents culturels utilisant le numérique comme outil complémentaire. Les établissements culturels détenteurs de richesses patrimoniales ont une mission et un impact considérables sur leurs publics acquis et potentiels et peuvent s'emparer du rôle de passeurs de savoirs .

Par la mise à disposition de leurs sources, données et contenus, l'incitation et l'aide pour leur utilisation. Cela comprend des activités de mise à disposition, de formation et de médiation autour des contenus et de leurs usages dans un contexte d'inclusivité numérique.

Adaptation aux pratiques collaboratives

Les pratiques collaboratives recouvrent des réalités concrètes au-delà et au sein du numérique. Dans le cadre des missions de diffusion et valorisation numérique elles permettent aux établissements culturels de bénéficier d'une complémentarité des compétences avec les communautés en ligne souvent alertes et engagées dans l'émergence de nouveaux outils de recherche, documentation et mesure. Ces échanges permettent également une montée mutuelle en compétences sur les domaines de spécialité de chacun des participants (compétences en documentation, conservation et valorisation vs compétences en analyse des données pertinentes et en contribution sur les projets libres). Cette intelligence collective ne doit pas occulter l'aspect humain des pratiques collaboratives qui bénéficient régulièrement d'échanges conviviaux avec les différentes communautés investies.

L'accès à des sources fiables et contenus de qualité

Les établissements culturels tout en bénéficiant des audiences de l'internet ont un rôle central dans l'accès aux sources et contenus. Si la quantité de ces derniers ne fait aucun doute, c'est plus que jamais vers la fiabilité des sources et la qualité des données et contenus que les usagers se tournent. Des données fiables, librement accessibles et liées forment un credo nécessaire pour lequel les établissements culturels sont incontournables.



Label Culture Libre

Charte d'engagement



Favoriser le partage et l'émergence de nouvelles formes de savoir et de pratiques artistiques

Les données et collections des établissements culturels vivent notamment à travers le partage et les usages qui en sont faits dans le contexte d'un réseau de sites et plateformes fondés sur les principes de l'interopérabilité. La facilitation de ces accès et l'incitation à leurs usages permet de faire émerger de nouvelles formes d'apprentissage, de contenus pédagogiques, de produits et services innovants et de pratiques artistiques à travers le monde.

Le décloisonnement donne une nouvelle vie et une nouvelle valeur aux données culturelles.

Une politique d'évolution des pratiques professionnelles

La mise en place d'une ouverture des contenus par l'usage de licences libres est un premier pas dans la contribution à un monde bénéficiant d'un accès universel et gratuit aux différents savoirs.

Cette démarche représente une avancée indispensable et permet d'ouvrir une passerelle vers une évolution des pratiques professionnelles dans les missions de conservation, documentation, accessibilité et diffusion des œuvres. Les projets wikimedia représentent par exemple un élément à part entière de la chronologie du travail documentaire.

La loi pour une République numérique en 2016 ayant instauré l'open data par défaut, une exception demeure concernant les contenus culturels. La possibilité d'appliquer une redevance sur la réutilisation d'œuvres entrées dans le domaine public prive les usagers de biens communs et de leur dissémination et empêche les établissements culturels d'offrir une nouvelle valeur d'usage à leurs fonds.

Ces opportunités d'évolution des pratiques professionnelles peuvent donc prendre la forme de délibérations officielles, formations des personnels aux projets Wikimedia et aux licences libres, mise en place de nouveaux outils informatiques et numériques, insertion des activités de contribution dans les pratiques et plus formellement dans les fiches de postes, voire création de nouveaux postes spécialisés etc.

La mise en place de telles démarches constitue une pérennisation des pratiques et des valeurs qu'elles reflètent au sein des établissements culturels qui peuvent devenir des acteurs voire des ambassadeurs de l'ouverture et de la diffusion des données et contenus.